

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA NEUF CENT SOIXANTE-DOUZIÈME
SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi, 8 février 2005, à 10 h 25.

Président: M. Chris SANDERS (Pays-Bas)

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je déclare ouverte la 972^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

À la séance informelle que nous venons de tenir, nous sommes parvenus à un accord sur l'ordre du jour de la session de 2005 et sur la déclaration que fera le Président à la suite de l'adoption de cet ordre du jour. Je vais à présent faire officiellement entériner cet accord.

Puis-je considérer que la Conférence décide d'adopter, pour sa session de 2005, l'ordre du jour reproduit dans le document CD/PV.538, dont elle est saisie?

Il en est ainsi décidé.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je veux exprimer à toutes les délégations mes vifs remerciements pour leur coopération aux travaux qui ont abouti aujourd'hui à l'adoption de l'ordre du jour. Celui-ci sera publié comme document officiel de la Conférence.

La déclaration du Président se lit comme suit: «À propos de l'adoption de l'ordre du jour, je tiens à préciser, en ma qualité de Président de la Conférence, qu'il est entendu que toute question pourra être abordée dans le cadre de cet ordre du jour s'il y a consensus au sein de la Conférence pour l'examiner. En outre, la Conférence prendra en considération les paragraphes 27 et 30 de son Règlement intérieur, ainsi que le paragraphe 22 et les autres paragraphes pertinents de son rapport de 2004 à l'Assemblée générale des Nations Unies, qui est reproduit dans le document CD/1744.»

Aucun orateur n'est inscrit sur la liste pour la présente séance plénière. Quelque délégation souhaite-t-elle cependant prendre la parole à ce stade? Je la donne à l'Ambassadeur de France.

M. RIVASSEAU (France): Monsieur le Président, je reprends la parole sur la question de l'ordre du jour que nous venons tout juste d'adopter. La Conférence du désarmement aurait pu verser dans la facilité – facilité nocive – en refusant de réfléchir soigneusement et sérieusement au point de départ de ses travaux. Heureusement, nous avons eu, mardi dernier, un débat informel, intéressant et important sur l'ordre du jour, qui a éclairé la question. Au cours de ce débat et lors des consultations qui ont suivi, certains ont pu être tentés de remettre en cause ce qui a été acquis lors des séances officielles de 2004, en particulier concernant les sujets nouveaux et additionnels. Cet écueil a pu être évité malgré une discussion difficile et parfois décevante. Notre délégation avait espéré, il est vrai, un progrès plus encourageant pour l'avenir. Nous estimons toujours que la Conférence du désarmement, à laquelle nous sommes très attachés, peine à s'adapter au nouvel environnement de sécurité, alors que d'autres enceintes de sécurité sont en train de procéder à un *aggiornamento* nécessaire.

Notre débat ne saurait s'arrêter là; il est appelé à se poursuivre. Il ne sera pas suscité par notre délégation mais bien par l'évidence des événements et par la nécessité de maintenir la pertinence de la Conférence du désarmement.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la France de sa déclaration. Quelque autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? Cela ne semble pas être le cas. Il n'y aura donc pas d'autres orateurs.

Ainsi que je l'ai annoncé aux Coordonnateurs, je serai en déplacement mercredi et jeudi pour tenir des consultations en ma qualité de Président de la Conférence. Si aucune délégation ne demande la tenue d'une séance jeudi prochain, il n'y en aura pas. Si l'une quelconque des délégations souhaite que la Conférence se réunisse jeudi, la séance pourra être tenue sous la présidence de mon adjoint. Il semble toutefois qu'aucune délégation ne souhaite que la Conférence se réunisse jeudi. La prochaine séance de la Conférence aura donc lieu le mardi 15 février à 10 heures.

Il me reste à faire une déclaration très brève, que je souhaiterais voir consignée dans le compte rendu: «Je constate que, au cours des deux premières semaines de la session annuelle de la Conférence, il n'y a pas eu consensus sur l'établissement d'un organe subsidiaire particulier ni sur le mandat d'un tel organe.».

La séance est levée à 10 h 30.
